

SEQUESTRANT DES METAUX

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<u>NOM GENERIQUE</u>	SEQUESTRANT DES METAUX
UTILISATION	produit séquestrant des métaux pour le traitement des eaux de piscine
FABRICANT	LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d'appel d'urgence	04.91.75.25.25 (Centre Antipoison de MARSEILLE)

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Composant apportant un danger à la préparation:

NOM CHIMIQUE	ACIDE PHOSPHONIQUE
N° CAS =6419-19-8	N° CE = 229-146-5

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit très acide, pouvant provoquer de graves brûlures.

INHALATION	Irrite le nez, la bouche, la gorge et les poumons.
INGESTION	Provoque une irritation et/ou des brûlures du tractus gastro-intestinal.
CONTACT AVEC LES YEUX	Peut provoquer un endommagement de la vision et de la cornée.
CONTACT AVEC LA PEAU	Peut provoquer de graves brûlures.

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage). En cas d'irritations, consulter un médecin.
INGESTION	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.
INHALATION	Transporter la personne à l' air frais Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance.

En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

DANGERS SPECIFIQUES	Aucun, le produit n'est ni inflammable ni explosible. Le résidu brûlera après que l'eau se soit évaporée. Se décompose alors en fumées irritantes : CO, CO ₂ , PO _x , NO _x .
MOYENS D'EXTINCTION	Moyen approprié : tous Eviter cependant l'utilisation d'un jet d'eau "bâton" (projections).
EQUIPEMENT	Vêtements de protection appropriés. Gants et appareil de protection du visage. Appareil respiratoire.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRÉCAUTIONS	Équipements antiacide (tenue, bottes, gants, lunettes)
METHODE DE NETTOYAGE	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre, diatomées...). Collecter les déchets dans des fûts en vue de leur élimination (centre de traitement spécialisé). Si c'est possible, rincer le sol contaminé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavage. Les envoyer dans un centre de traitement spécialisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les réseaux d'eau de pluie... Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

PREVENTION DES INCENDIES ET EXPLOSIONS	: aucune mesure spéciale.
MANIPULATION	Prendre les précautions habituelles pour la manutention des produits chimiques.
STOCKAGE	Conserver dans un endroit frais, dans le récipient d'origine bien fermé. Peut se solidifier à des températures inférieures à -10°C. Les matériaux recommandés pour le stockage sont : Polypropylène, Polyéthylène, PVC armés,... (pas d'autres métaux que l'acier inox).

8 - CONTROLE DE L EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION GÉNÉRALE	Équipements antiacide (tenue, bottes, gants, lunettes)
PROTECTION RESPIRATOIRE	En cas d'exposition : appareil respiratoire approprié.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: liquide
COULEUR	: incolore à jaunâtre
ODEUR	: inodore à légèrement aromatique.
pH à 25°C (à 1%)	: < à 2.00
POINT D'EBULLITION	: 105°C.
POINT D'ECLAIR	: non concerné
EXPLOSIVITE	: non concerné
MASSE VOLUMIQUE	: env. 1200 - 1300 kg/m ³ .
SOLUBILITE DANS L'EAU	: miscible en toutes proportions.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1999 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Contient de l'acide phosphonique"

Symbole de danger **C - CORROSIF**

Phrases R 35 - Provoque de graves brûlures.

Phrases S

- 1/2 - Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un spécialiste.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- 30 - Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
- 36/ 37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants, et un appareil de protection des yeux et/ou du visage.
- 45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières **-2835.10.00**

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.